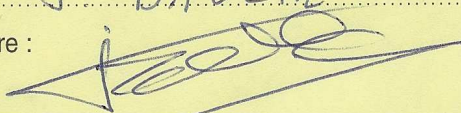


Emetteur :

DEPT/GROUPE/SECTION ou ENTREPRISE : TEIMSC (MNC)

3219

DEMANDE DE SEPARATION DU RESEAU

Numéro du (des) départ(s) / équipement(s) : EMD 118/BE et EMD 212/BE
Demandé pour le (date/heure) : 18/12/2009 à 17H00
Raison : Travaux sur dimants furnifaux SPS
Autre(s) personne(s) habilitée(s) à demander la fin de séparation du réseau : P. Catherine (15 1072)
ou M. Dumas (16 12 59)
Demandeur (chargé de consignation) : J. Bauche
Nom : J BAUCHE
Signature : 

ATTESTATION SEPARATION DU RESEAU

Le chargé d'exploitation M. Grimaud... du Service/Ets ENVELIOP... Tél. : 164906 atteste que :

a/ il a ouvert les appareils indiqués dans la première partie du présent document, il a immobilisé dans cette position leurs organes de manœuvre par un dispositif de verrouillage (rayer si pas applicable) et il a vérifié l'absence de tension (rayer si pas applicable) ;


b/ ces dispositions ne seront pas modifiées tant que la demande de fin de séparation du réseau ci-dessous ne lui aura pas été remise par le chargé de consignation.

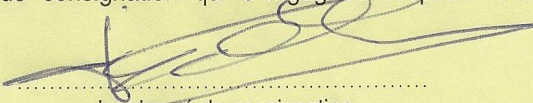
Le chargé d'exploitation appelle l'attention du chargé de consignation sur les points suivants ;

- la séparation qui est limitée au (ou aux) point(s) de livraison désigné(s) ci-dessous n'implique pas nécessairement la mise hors tension de la totalité des ouvrages,
- les installations situées en aval du point de séparation ne sont pas consignées et tout travail hors tension y est interdit sans consignation.

Attestation délivrée le 18/12/09 à 17 h 10 min. au chargé de consignation qui s'engage à respecter les prescriptions de sécurité en vigueur.

Signatures :


Le chargé d'exploitation


Le chargé de consignation

DEMANDE DE FIN DE SEPARATION DU RESEAU

Le chargé de consignation ou son remplaçant, indiqué dans la première partie du présent document, certifie que :

- 1 - Il a reçu un avis de fin de travail de la part de chacun des chargés de travaux
- 2 - Les ouvrages ne sont plus en état de consignation.

En conséquence, il demande au chargé d'exploitation, la fermeture/la mise en disposition (rayer la mention inutile) des appareils indiqués dans la première partie et dont l'ouverture avait été nécessaire pour ladite consignation.

Attestation délivrée le à h min. au chargé d'exploitation.

Signatures :

.....
Le chargé d'exploitation

.....
Le chargé de consignation